



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22/10/2021
Date d'affichage 22/10/2021
Date de séance 28/10/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'Octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	22	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	10	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X	
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Anthony JAMET	X	
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X	
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	04	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X	
Délibération N°60/2021/CTE Portant modification de la section d'investissement du budget principal 2021 <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>	PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X				X	
	METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X				X	
	OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
	HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Tarona PERRY	X		
	WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
	LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
	CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
	SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
	DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
	PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
	AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
	ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Béatrice Omar	X		
	HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Willy CHUNG-SAO	X		
	MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
	LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					X
	CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
	TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
	TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					X
	TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO			X
RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					X	
GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Hérolf ATANI	X			
ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
TAAREA Vehiarii, Conseiller Municipal		X	Mario SIE	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°60/2021/CTE**

OBJET : Portant modification de la section d'investissement du budget principal 2021

Les études complémentaires pour la reconstruction de l'école Ohi Teitei n'ayant pas pu débiter avant le 30 décembre 2020, délai butoir prévu par l'arrêté de financement n°226/DIE/FIP du 30 mars 2020, et conformément au courrier n° HC/97238/DIE/BFC du 30 août 2021 notifiant à la commune la clôture de cette opération, il est proposé de réduire les recettes de la section d'investissement du budget principal du montant équivalent (47 132 603 F CFP).

Une nouvelle demande sera soumise pour cette opération dès validation du nouveau retro planning entièrement dépendant de l'avancée des études préalables toujours en cours.

Lors de sa séance du 15 juillet 2021, le conseil municipal validait les études connexes à l'action 3.4 du CRSD concernant le diagnostic amiante/plomb avant démolition/réhabilitation du Fort de Taravao et diagnostic sanitaire. Cette opération de 3 611 949 F CFP à lancer courant 2021 est financée à hauteur de 2 557 132 F CFP (Etat/Pays), financements à inscrire en nouvelles recettes conformément à la convention de financement EJ2103428912 du 02 septembre 2021, bordereau n°97750/SAIDV du 09 septembre 2021, notifiée au Maire.

Les recettes de la section d'investissement se voient diminuées de -44 575 471 F CFP.

Cette diminution des recettes induit le retrait de l'ensemble des prévisions inscrites pour les études complémentaires à la reconstruction de l'école Ohi Teitei soit une diminution de - 58 915 754 F CFP, l'inscription de 3 611 949 F CFP pour l'opération « Études connexes à l'action 3.4 CRSD »

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, il est proposé d'inscrire 6 000 000 F CFP de crédits pour les travaux en régie, ainsi qu'une enveloppe de 4 728 334 F CFP en dépenses imprévues.

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal



DELIBERATION N°60/2021/CTE du 28/10/2021

Portant modification de la section d'investissement du budget principal 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu l'arrêté n°226/DIE/FIP du 30 mars 2020, approuvant le financement des études complémentaire pour la reconstruction de l'école Ohi Teitei ;
- Vu le budget principal 2021 ;
- Vu la délibération n°39/2021/CTE du 15 juillet 2021 ;
- Vu la convention de financement EJ2103428912 du 02 septembre 2021 ;
- Vu l'avis de la commission n°1 en charge des finances du 27/10/2021
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28/10/2021

ADOPTE

Article 1^{er} : La section d'investissement du budget principal 2021 est modifiée de la manière suivante :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1321-261/01	Etudes complémentaires Ohi Teitei		-47 132 603
1321-270/020	Études connexes action 3.4 CRSD - ETAT		1 278 566
1322-270/020	Études connexes action 3.4 CRSD - PAYS		1 278 566
2313d/01	TRAVAUX EN REGIE	6 000 000	
020/01	Dépenses imprévues	4 728 334	
2031-261/01	Etudes complémentaires Ohi Teitei	-58 915 754	
2032-270/020	Études connexes action 3.4 CRSD	3 611 949	
		-44 575 471	-44 575 471

Article 2 : Le montant global de la section d'investissement du budget principal 2021 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses investissement : 735 138 896

Recettes investissement : 735 138 896

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony



Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ...1.9. NOV. 2021.....